

REGLEMENT CONCOURS 10 JUIN

- Concours fédéral "OPEN" « Spécial Espèces No-kill »
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- Strouille (4 paquets fournis), supplément autorisé.
- Il n'y aura pas de pesée, les pêcheurs peuvent conserver leurs prises après avoir marqué le poisson en coupant la nageoire caudale inférieure.

ZONE DE PECHE :

Le **PERTUIS D'ANTIOCHE**, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons n'étant pas pesés, ils seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis : **4 pts** pour Congres, raies, bars et maigres ; **3 pts** pour sparidés, roussettes, merlans, lieus, merlus, **2 points** Espèces non spécifiées, **1 pt** pour les tacauds, chinchards, maquereaux, orphies. Tous ces poissons devront respecter les mailles indiquées sur la fiche commissaire.

Limité à 10 poissons par espèce

Bonus de 50 points par espèce

On départage les ex-æquo au plus grand nombre d'espèces, si deuxième égalité, au plus grand nombre de points sur le plus gros coefficient (nb de 4 pts ou nb de 3 pts etc).

RAPPELS :

Le classement ne sera pris en compte que si le commissaire ramène la goulotte de mesure propre.

- Le commissaire de bord est Responsable du bon déroulement de la compétition.
 - Avec l'aide des autres pêcheurs il comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours .
 - Il ramènera la fiche commissaire au local ainsi que la fiche de défraiement Skipper signée.

A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 2017

CONCOURS « Spécial Espèces » du 10 JUIN 2017

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../.....Catégorie.....
Club :
N° de licence :avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
.....

Adresse email :
.....

Téléphone :

Signature

Engagement : 50 € pour les adultes et 22 € pour les jeunes

COMMANDE D'APPÂTS

Je retiens les appâts congelés suivants (selon disponibilité)

ENCORNETS (poche) 6 €.....*

*Indiquer le nombre.de poche

ATTENTION !!!

Les appâts commandés devront être réglés en même temps que l'engagement, par un chèque séparé, à l'ordre de : A.R.P.S.M. La Rochelle

±

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 3 JUIN date réception de courrier.**

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : A.R.P.S.M. à :

A RPSM

Jean-Michel PELTIER

22 rue de la Filature

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26 45 61 09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.